Actualité Parlement

By Séance Publique

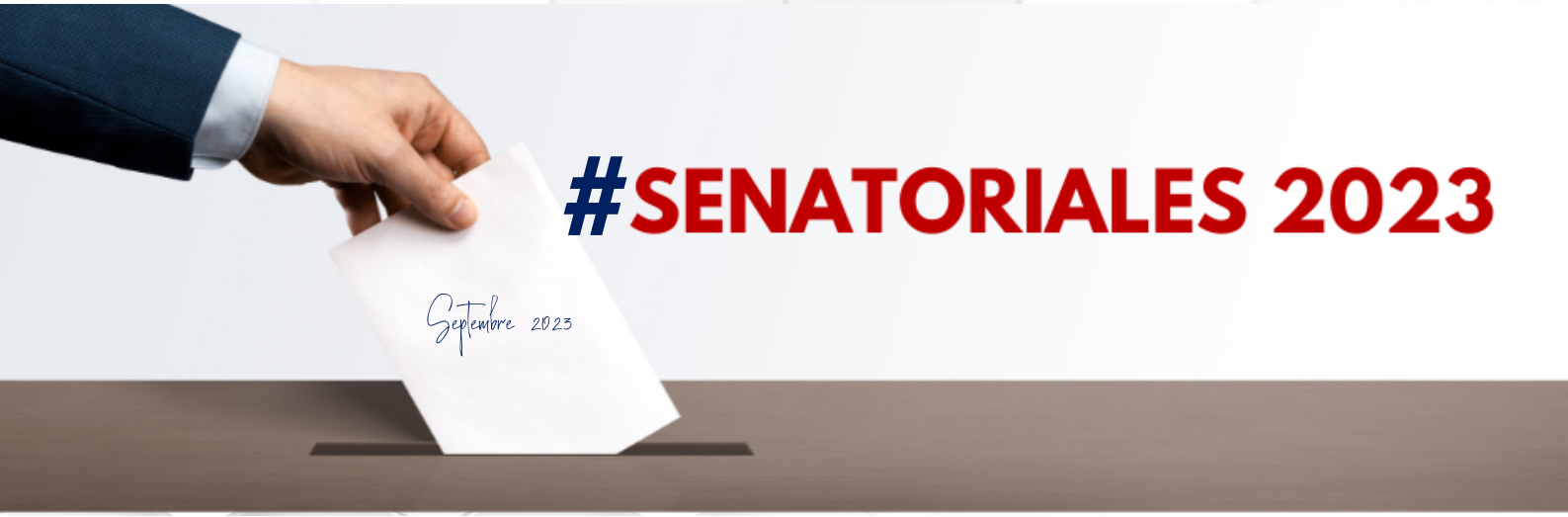

#SENATORIALES 2023

Septembre 2023

SENATORIALES 2023

SENATORIALES = TERRITORIALES ?

Cette élection traduit l'implantation territoriale et est alignée avec les résultats des élections municipales de 2020.

Les départements concernés par cette élection (groupe 1) correspondaient à un grand nombre de **départements plus urbains** dont les résultats aux municipales ont bénéficié aux socialistes. Les 12 villes qui ont élu des maires écologistes aux dernières municipales n'étaient pas concernées par ces élections et le seront dans 3 ans.

L'enracinement territorial est toujours un fait majeur au Sénat que l'on constate une fois de plus et qui acte la **grande différence culturelle face aux députés élus depuis 2017**, depuis la fin notamment du cumul des mandats et la montée en force de la société civile à l'Assemblée nationale que l'on ne retrouve pas au Sénat.

Une incertitude reste encore sur le nombre précis d'inscrits dans chaque groupe car de nombreux dissidents une fois élus peuvent faire monter les enchères. Mais **l'indépendance de vote est assez importante au Sénat** et les sénateurs d'un groupe ne votent pas de façon uniforme et mécanique. C'est pour cette raison que plusieurs sénateurs Modem sont à ce jour inscrits au groupe centriste de Hervé MARSEILLE, allié pourtant à la majorité sénatoriale. Rappelons par exemple que Jacqueline GOURAULT a siégé dans ce groupe avant de rejoindre le Gouvernement, puis le Conseil Constitutionnel.

Cette élection renouvelle ainsi le marquage des territoires et la force des élus locaux qui peuvent devenir de nouveaux sujets de conflit du terrain politique.

170

sénateurs vient d'être élus ou réélus parmi les 348 sièges

L'ANALYSE POLITIQUE

Au niveau politique, la **droite LR restera majoritaire** mais avec une perte entre huit et dix membres. Le **groupe centriste d'Hervé MARSEILLE pourrait en perdre environ cinq mais restera un groupe charnière** important dans la négociation avec le Gouvernement et l'alliance avec le groupe de Bruno RETAILLEAU.

Le **groupe macroniste de François PATRIAT a gagné un élu dans le Loir-et-Cher mais en a perdu 5**. Il pourra cependant se maintenir.

Au contraire, le **groupe de Claude MALHURET, proche de Edouard PHILIPPE, est renforcé par 4 ou 5 sièges** et **modifie de fait l'équilibre de la majorité présidentielle au Sénat** en donnant une force aux amis d'Edouard PHILIPPE.

Et **même si elle reste très minoritaire, la gauche se renforce** et devrait atteindre une centaine de sièges répartis dans ces trois groupes. **Les écologistes passent de 0 à 3 sièges à Paris** et sauront compter lors des prochaines municipales.

On pourra suivre au Sénat le match entre Renaissance et Horizons avec l'ambition portée par Édouard PHILIPPE autour de l'expérience des territoires. C'est un vrai clivage de culture politique et les journalistes commentaient ainsi dimanche soir : *« Édouard PHILIPPE, un moderne qui fait de la politique avec les méthodes du vieux monde »*. Cette méthode permet à Édouard PHILIPPE de se situer sur le terrain du centre droit localement et donc sur le même créneau que de nombreux pré-candidats de droite. La faiblesse par contre du groupe de François PATRIAT montre la cassure totale de la Macronie avec les élus locaux.

Les **vainqueurs médiatiques du Sénat 2023 sont des élus de gauche** avec l'arrivée au Sénat de Yannick JADOT, pour le groupe écologique, de Ian BROSSAT pour le groupe communiste et de l'arrivée chez les verts de la benjamine du Sénat à 29 ans.

A six mois des élections européennes, on peut noter aussi que **deux députés européens ont préféré venir au Sénat** et donc faire monter deux nouveaux députés européens chez les verts et dans le groupe LR de François-Xavier BELLAMY.

Il s'agit de Yannick JADOT et d'Agnès EVREN, qui deviennent sénateurs de Paris. C'est un grand pari national pour Yannick JADOT qui n'a pas toujours fait l'unanimité au sein des Verts. Il sera intéressant de voir sa posture au sein de EELV. On dit qu'il pourrait être tenté par la mairie de Paris.

La NUPES a montré son échec lors de cette élection sénatoriale avec l'impossibilité de faire liste commune et aucun sénateur LFI n'est élu malgré le maintien ou la progression des socialistes, écologistes et communistes au Sénat.

VERS UNE NOUVELLE COMPOSITION ?

Cette élection montre une tendance au rajeunissement et l'arrivée de nouvelles personnalités qui vont savoir se faire remarquer au Sénat.

La **moyenne d'âge a baissé d'un an et est désormais à 59 ans**. Quinze sénateurs ont désormais moins de 40 ans.

On constate **75 nouveaux élus** et 126 femmes, soit 40% de l'effectif global de 348. A Paris, 8 des 12 sénateurs sont nouveaux.

Le **nombre d'anciens ministres a tendance à baisser également** avec le fait que plusieurs anciens ministres, tels que Gérard LONGUET, Valérie LETARD ou Jean-Pierre SUEUR, ne se représentaient pas et avec les défaites de Brigitte BOURGUIGON et Sonia BACKES. Le nombre d'anciens ministres passe de 20 à 13. Laurence ROSSIGNOL, sortante dans l'Oise, a réussi à se faire élire en changeant de département et est désormais sénatrice du Val-de-Marne.

Il y a un six sénateurs actuels ayant appartenu à un Gouvernement de droite et six à un Gouvernement de gauche et un à un Gouvernement macroniste.

On peut noter aussi que seule Annick GIRARDIN fait son entrée au Sénat après en avoir été députée.

59 nouvelle moyenne d'âge au Senat

40% de sénatrices

13 anciens ministres

LE MODE DE SCRUTIN

Ce **processus de renouvellement concernait la série 1 des départements, comprenant les départements allant de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, ainsi que Paris, les départements d'Île-de-France, la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie**. Cela se traduit par 97 sièges pour les départements de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, 53 sièges pour les départements d'Île-de-France, 9 sièges pour les territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion), 2 sièges pour la Nouvelle-Calédonie, 2 sièges pour Mayotte, 1 siège pour Saint-Pierre-et-Miquelon et 6 sièges pour les Français de l'étranger.

34 sénateurs (soit 20 %) ont été élus par scrutin majoritaire, tandis que 136 (soit 80 %) ont été désignés selon un scrutin proportionnel.
Les départements utilisant le scrutin majoritaire pour élire leurs sénateurs sont le Jura, les Landes, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Lozère, la Haute-Marne, la Mayenne, la Meuse, la Nièvre, l'Orne, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie, avec certains élisant un sénateur (comme la Lozère et Saint-Pierre-et-Miquelon) ou deux sénateurs.

Dans les autres départements, les sénateurs sont élus selon un scrutin proportionnel. Cela concerne des départements tels que l'Indre-et-Loire (3 sénateurs), l'Isère (5 sénateurs), la Loire (4 sénateurs), la Loire-Atlantique (5 sénateurs), le Loiret (3 sénateurs), le Maine-et-Loire (4 sénateurs), la Manche (3 sénateurs), la Meurthe-et-Moselle (4 sénateurs), le Morbihan (3 sénateurs), la Moselle (5 sénateurs), le Nord (11 sénateurs), l'Oise (4 sénateurs), le Pas-de-Calais (7 sénateurs), le Puy-de-Dôme (3 sénateurs), les Pyrénées-Atlantiques (3 sénateurs), Paris (12 sénateurs), la Seine-et-Marne (6 sénateurs), les Yvelines (6 sénateurs), l'Essonne (5 sénateurs), les Hauts-de-Seine (7 sénateurs), la Seine-Saint-Denis (6 sénateurs), le Val-de-Marne (6 sénateurs), le Val d'Oise (5 sénateurs), la Guadeloupe (3 sénateurs) et La Réunion (4 sénateurs).

Pour rappel, **près de 78 000 grands électeurs, comprenant des parlementaires, des élus régionaux et départementaux, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux élus lors des dernières élections municipales, ont participé à ce scrutin**.

78 000

grands électeurs

LES CANDIDATS

1829
candidats titulaires & suppléants

Le nombre de candidats s'est élevé à 1829 au total (dont 1679 pour le scrutin majoritaire, avec 150 titulaires et 150 suppléants). En comparaison, lors de la série 2 en 2020, il y avait 1533 candidats ; tandis qu'en 2017, pour la même série 1, on en avait enregistré 1996.

En 2011, lors du premier renouvellement partiel du Sénat, 1374 candidats se présentaient pour cette série de départements. En 2014, pour la série 2, on comptait 1733 candidats. En remontant plus loin, en 1986 pour la série 3 (quand le Sénat était renouvelé par tiers), on dénombrait 539 candidats, puis 466 en 1989, 552 en 1992, 696 en 1995, 534 en 1998, 1274 en 2001, 1299 en 2004, et enfin 754 en 2008.

Dans de nombreux départements, **des candidatures plus importantes que d'habitude ont été déposées** : quelque 16 listes pour désigner les six sénateurs représentants les Français établis hors de France. Dans le Nord, qui désignait 11 sénateurs, le nombre de listes s'était établi à 18.
Au niveau de la gauche, le PS, le PC et les Ecologistes avaient signé un accord dans une quinzaine de départements – sous l'étiquette DVG (divers gauche) ou UG (union de la gauche). Le PS a cependant présenté quelques listes uniques à l'instar d'EELV.

La gauche est à ce stade représentée au Sénat par le groupe Socialiste écologiste et républicain (SER), 64 sièges et présidé par Patrick KANNER, le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires (EST), 12 sièges et présidé par Guillaume GONTARD ; ainsi que le groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE), 15 sièges et présidé par Eliane ASSASSI.

Le plus souvent, EELV, avec 4 sortants, a préféré présenter des listes EELV malgré les 15 issues de l'union de la gauche. Ce groupe est donc présidé par Guillaume GONTARD, sénateur sortant de l'Isère qui est réélu.

LFI qui n'avait pas de sénateurs sortants a présenté des candidats dans tous les départements renouvelables (proportionnel ou majoritaire) après l'échec d'un accord avec le PS, le PC et EELV. **On peut cependant constater une implantation plus forte même si cela n'a pas suffi à faire élire un sénateur LFI.**

La droite a présenté le plus souvent des listes LR ou DVD, dont les élus devraient se retrouver au groupe LR. Le groupe LR que préside Bruno RETAILLEAU, sénateur de Vendée, est composé de 145 sénateurs, dont 65 étaient sortants.

On a néanmoins pu observer, dans de nombreux départements, une **grande complexité au niveau des listes du centre**. Le **Sénat compte aujourd'hui quatre groupes centristes** : l'**Union centriste (UC)**, deuxième composante de la majorité sénatoriale avec 57 sénateurs présidés par Hervé MARSEILLE ; le **groupe de la majorité présidentielle, le Rassemblement des Démocrates, Progressistes et des Indépendants (RDPI)**, présidé par François PATRIAT (ancien président de région socialiste) et comptant 24 sénateurs ; le **groupe Les Indépendants - République et Territoires (LIRT)**, présidé par Claude MALHURET et comptant 14 sénateurs ; ainsi que le **groupe Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE)** présidé par Jean-Claude REQUIER et comptant 14 sénateurs.

Bien que le nombre de femmes candidates ait atteint un record de 46,67 %, seulement un quart d'entre elles (26,2 %) se sont retrouvées en tête de liste dans les départements utilisant le scrutin proportionnel.
Parmi les candidats, **51 sénateurs sortants ont choisi de ne pas se représenter, tandis que 119 se sont portés candidats pour un nouveau mandat.**

95
sénateurs réélus

75
nouveaux sénateurs

24
anciens sénateurs battus

44,1%
taux de renouvellement de la série 1

ANALYSE POLITIQUE PAR GROUPE

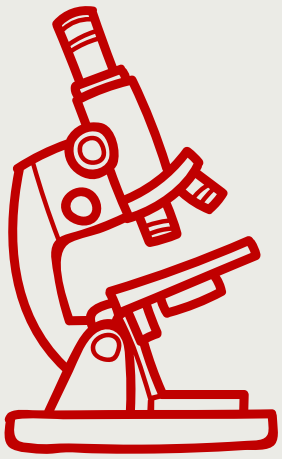

LA DROITE TOUJOURS EN TÊTE

Les Républicains :

Sur les 145 sièges que détient LR, 67 étaient renouvelables.

Avec 143 ou 144 sièges espérés, le groupe LR, qui s'attendait à perdre entre 5 et 8 sièges, conserve sa prééminence. S'il a perdu des sièges en Indre-et-Loire, dans le Nord, dans l'Orne, à Paris, en Seine-et-Marne ou en Seine-Saint-Denis, dans le Val d'Oise, en Nouvelle-Calédonie et pour les Français établis hors de France, ces pertes sont compensées par des gains dans d'autres départements notamment l'Isère ou dans le département même où un siège a été perdu, comme dans les Hauts-de-Seine ou les Français établis hors de France.

Deux stratégies avaient été adoptées : un accord entre les formations de la majorité dans de nombreux départements, avec des listes d'union, ou des listes séparées, afin que les sortants puissent être têtes de listes. Si cette stratégie a été souvent payante, elle n'a cependant permis d'atteindre tous les objectifs fixés. Ainsi, dans les Yvelines, LR perd un siège.

La présence de différentes listes a permis également de conserver ou gagner des sièges. Ainsi, dans l'Oise, où les sénateurs sortants LR conduisaient des listes séparées, si Jérôme BASCHER n'a pas retrouvé son siège, la liste conduite par Olivier PACCAUD a obtenu deux sièges. Mais à Paris, la multiplication des listes à droite, si elle a entraîné la défaite de Pierre CHARON, a permis l'élection de trois sénateurs sur la liste LR, ainsi que l'élection d'Agnès EVREN, qui présentait une liste séparée. Dans les Hauts-de-Seine, Marie-Noelle AESCHLIMANN, qui conduisait une liste dissidente, a été élue, même si la liste conduite par l'ancien ministre Roger KAROUTCHI n'obtient que deux sièges.

Bruno RETAILLEAU, président du groupe LR n'était pas en renouvellement et conserve sa présidence.

Gérard LARCHER, président du Sénat, candidat à sa réélection dans les Yvelines et brillamment réélu, devrait conserver la présidence du Sénat.

Ainsi, le **groupe LR conforte sa place de premier groupe du Sénat et devrait porter avec l'élection de Gérard LARCHER à la présidence du Sénat la ligne de la majorité sénatoriale en lien avec le groupe centriste.**

Union Centriste :

Le groupe UC comptait actuellement 57 membres, dont 30 élus dans des départements renouvelables. S'il a perdu un siège dans le Lot-et-Garonne et dans l'Essonne, **le groupe pourrait atteindre 60 membres**, alors que Hervé MARSEILLE a obtenu deux sièges dans son département des Hauts-de-Seine, tandis que l'UDI gagnait également un siège dans le Nord.

Hervé MARSEILLE, président sortant du Groupe UC était candidat à sa réélection et a été brillamment réélu dans les Hauts-de-Seine. Il conserve sa présidence.
Le **groupe centriste qui pourrait conserver quelques élus Modem** tels que Jean-Marie VANLERENBERGE, sénateur du Pas de Calais, devrait se situer comme **groupe charnière en capacité de négocier avec le gouvernement et la majorité présidentielle**. Hervé MARSEILLE a montré ces derniers mois quelques signes de proximité avec Edouard PHILIPPE.

ANALYSE POLITIQUE PAR GROUPE

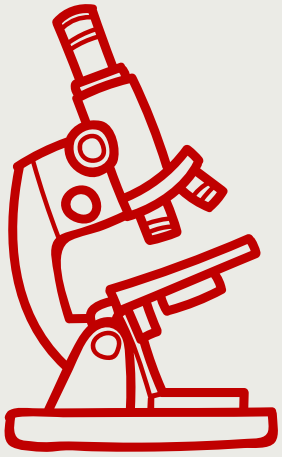

QUID DE LA MAJORITE PRÉSIDENTIELLE ?

Majorité présidentielle :

Horizons, dirigé par l'ancien Premier ministre Edouard PHILIPPE, présentait des candidats dans la plupart des départements mais le plus souvent sous des bannières Indépendants et non ouvertement affichées Horizon avec l'ambition de bénéficier des alliances soit de la majorité présidentielle, soit de la majorité sénatoriale.

La question de la création d'un groupe autonome a été évoquée avant le scrutin. De fait, après ses victoires à Reims ou à Angers, Horizons pouvait espérer des élus à la Haute Assemblée, alors que ses membres siègent actuellement au sein des trois groupes de la majorité sénatoriale, notamment au sein du groupe LIRT, que préside l'ancien ministre Claude MALHURET, sénateur de l'Allier.

Ce groupe comptait actuellement 14 membres, et sept de ses membres sont élus dans des départements renouvelables.

Les **déclarations récentes d'Edouard PHILIPPE laissent à penser que les élus Horizons pourraient continuer à siéger dans les différents groupes de la majorité sénatoriale**, afin de peser éventuellement de l'intérieur dans la perspective de l'élection présidentielle.

Le **groupe RDPI rassemble les principaux sénateurs de la majorité présidentielle** présidé par François PATRIAT. Un grand nombre de ces sénateurs sont, comme François PATRIAT, d'anciens élus socialistes. Sonia BACKES, secrétaire d'Etat à la citoyenneté et candidate en Nouvelle-Calédonie, a été battue par une liste indépendantiste. Julien BARGETON, seul sénateur RDPI de Paris, est également défait. Néanmoins, l**e groupe devrait se maintenir au-dessus des 20 sénateurs,** selon les dernières déclarations de son président. Brigitte BOURGUIGON, ancienne ministre de la Santé qui avait tenté en vain en 2022 une réélection à l'Assemblée nationale dans le Pas-de-Calais, n'a pas réussi à rentrer au Sénat.

ET LA GAUCHE ?

Gauche socialiste :

Les groupes de l'opposition, PS, PC et Ecologistes, qui comptaient un total de 91 membres avant le renouvellement, espéraient progresser, en atteignant 100 sièges.

Avec **64 membres, le groupe PS, présidé par l'ancien ministre Patrick KANNER, sénateur du Nord,** réélu, **est le deuxième groupe du Sénat**, derrière LR, et comptait 33 sièges renouvelables. Alors qu'en 2017, le groupe socialiste qui avait perdu six sièges, passant de 86 à 80, devrait gagner quelques sièges, inversant la tendance installée depuis 2014, en ayant des sièges à Paris, grâce à la liste d'union de la gauche, qui permet à la majorité municipale d'obtenir 8 sièges, dans l'Essonne, dans les Hauts-de-Seine, mais également dans le Val-de-Marne.

Patrick KANNER, qui représente une ligne plutôt opposée à Olivier FAURE, a été réélu à la présidence du groupe contre Éric KERROUCHE, sénateur des Landes.

ANALYSE POLITIQUE PAR GROUPE

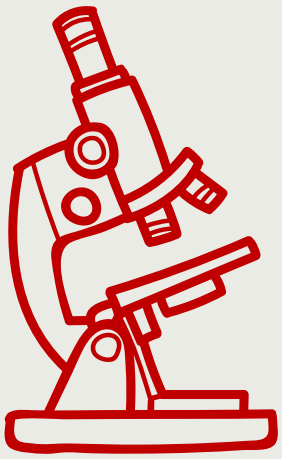

Groupe Communiste

GROUPE COMMUNISTE, RÉPUBLICAIN, CITOYEN *et* ÉCOLOGISTE
UNE VOIX DIFFÉRENTE AU SÉNAT

Le groupe communiste, que présidait Eliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, comptait 15 membres, 11 étant renouvelables, 4 élus ne se représentant pas : Eliane ASSASSI, Laurence COHEN, Pierre LAURENT et Marie-Noëlle LIENEMANN. **Tous les sénateurs sortants ont été réélus**. En Seine-Saint-Denis, le PC a conservé un siège avec la réélection de Fabien GAY, mais en perd un, tandis que Ian BROSSAT a été élu à Paris. **Le groupe communiste est donc assuré de se maintenir au Sénat, en ayant gagné en outre quelques sièges, notamment en Meurthe-et-Moselle.**

L'arrivée de Ian BROSSAT, ancien adjoint à la mairie de Paris auprès d'Anne HIDALGO, pourrait attirer l'attention sur le groupe communiste représenté jusqu'ici par des femmes.

Groupe Ecologiste

GROUPE ÉCOLOGISTE DU SÉNAT SOLIDARITÉ & TERRITOIRES

Le groupe Ecologiste comptait quant à lui 3 sièges renouvelables sur 12. Le président du groupe, Guillaume GONTARD se représentait dans l'Isère, tout comme Ronan DANTEC en Loire-Atlantique. De fait, **le groupe écologiste a bénéficié de son union avec le PS et le PCF, notamment à Paris, avec l'élection de Yannick JADOT, mais également de son implantation au sein des Français de l'étranger** avec l'élection de Mathilde OLIVIER, 29 ans, plus jeune sénatrice. Le **groupe écologiste devrait gagner entre un et trois sièges** et l'arrivée de la benjamine, ainsi que de Yannick JADOT pourrait lui donner de la lumière.

ET LE RASSEMBLEMENT NATIONAL ?

Rassemblement National

Le **Rassemblement national fait son retour à la Chambre Haute** après le départ de Stéphane RAVIER au profit de Reconquête il y a quelques mois, avec trois sénateurs : **Christopher SZCZUREK, Joshua HOCHART et Aymeric DUROX**, élus respectivement dans le Pas-de-Calais, le Nord, et en Seine-et-Marne. Ces 3 hommes ont moins de 40 ans et sont proches du milieu ouvrier.

Le **RN a réussi à rassembler des grands électeurs au-delà de ceux étiquetés.** Le **RN progresse dans de nombreux départements**. Les dernières élections sénatoriales avaient favorisé l'implantation du RN dans le Sud à Fréjus et Marseille. Il s'agit désormais des terres des Hauts de France. On peut constater un échec du RN à Perpignan sur les terres de Louis ALIOT avec deux LR élus, ainsi qu'en Moselle.

Joshua HOCHART est un proche de Sébastien CHENU, vice-président de l'Assemblée nationale. **On peut donc imaginer que ces 3 sénateurs, qui ne pourront s'inscrire dans un groupe identifié, sauront profiter de la dynamique du groupe RN à l'Assemblée nationale.**

LES COMMISSIONS

Pour rappel, les **commissions permanentes – au nombre de 7 – sont les suivantes** :

- Commission des affaires économiques ;
- Commission des affaires étrangères et de la défense ;
- Commission des affaires sociales ;
- Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ;
- Commission des finances ;
- Commission des lois ;
- Commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

Des modifications dans les bureaux de celles-ci sont donc à prévoir. En ce sens, le mandat à la présidence d'une commission est limité à une durée de 6 ans, soit deux renouvellements de moitié du Sénat.

Commission	Président actuel	Présidents évoqués (si renouvellement)
Commission des AFFAIRES ÉCONOMIQUES	Sophie PRIMAS (LR Yvelines)	Dominique ESTROSI-SASSONE (LR Alpes-Maritimes)
Commission des AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DÉFENSE	Christian CAMBON (LR Val-de-Marne)	?
Commission des AFFAIRES SOCIALES	Catherine DEROCHE (LR Maine-et-Loire)	X
Commission de L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Jean-François LONGEOT (UC Doubs)	X
Commission des FINANCES	Claude RAYNAL (SER Occitanie)	X
Commission DES LOIS	François-Noël BUFFET (LR Rhône)	X
Commission de la CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION	Laurent LAFON (UC Val-de-Marne)	Potentiel renouvellement : présidence accordée au groupe UC

CALENDRIER DU RENOUVELLEMENT DES INSTANCES AU SÉNAT

2 octobre	Avant le 3 octobre	4 octobre	5 octobre
1	2	3	4
Election du Président du Sénat	La liste définitive des groupes parlementaires sera remise au Président du Sénat	Les questeurs, vice-présidents et secrétaires du Sénat seront désignés en tenant compte de la répartition et des équilibres par groupe	La première Conférence des Présidents se réunir afin de définir l'agenda du Sénat. Les commissions permanentes seront également constituées

SEANCE PUBLIQUE, TOUJOURS UN OEIL SUR L'ACTUALITÉ POLITIQUE !

SEANCE PUBLIQUE vous aide à décrypter l'actualité politique et à comprendre l'écosystème parlementaire et gouvernemental. Fort d'une expérience de plus de 20 ans, notre cabinet de conseil vous propose un accompagnement personnalisé au travers de notes, de cartographies, de veilles sectorisées, mais également dans votre stratégie d'affaires publiques et dans la constitution de votre réseaux d'alliés.

Pour vous ou votre équipe, nous réalisons également des formations thématiques tout au long de l'année sous forme de Master Classes ou de formations sur-mesure.

REJOIGNEZ L'AVENTURE SEANCE PUBLIQUE !

Contact : Kheidi BENTAMRA, Directrice Conseil - kbentamra@seance-publique.com

" Séance Publique, le dialogue expert avec les élus ! "

RGPD : Conformité SEANCE PUBLIQUE articles 14 et 28 RGPD en lien sur le site SEANCE PUBLIQUE.
SEANCE PUBLIQUE - 2-4 rue de Saint Simon – 75007 PARIS – 01 45 44 50 95 – www.seance-publique.com